GRILLE DE TARIFICATION

2025-2026



ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPES DIRECTEURS	3
SOUTIEN ET QUALITÉ DE LA PROFESSION	4
Publications	4
FORMATION ET DÉVELOPPEMENT	4
INSPECTION PROFESSIONNELLE	4
SECRÉTARIAT	5
Cotisation, admission et inscription au Tableau de l'Ordre	5
Admission	5
Exercice en société	6
Admission par équivalence	6
Médiation familiale	6
Arbitrage de compte d'honoraires	6
COMMUNICATIONS	7
Publicités, affichages d'offres d'emploi ou de formation par des partenaires	7
FINANCES	8
SERVICES JURIDIQUES	8

PRINCIPES DIRECTEURS

- La présente grille de tarification est adoptée par le conseil d'administration conformément au paragraphe 8 de l'article 86.0.1 du Code des professions. Cet article prévoit que le conseil d'administration prescrit les frais d'administration exigibles pour les
 - demandes adressées à l'Ordre par les membres ou les candidats à l'exercice de la profession.
 - Elle régit également les autres frais facturés par l'Ordre pour les produits et services qu'il offre aux membres, conformément à
- Les principes suivants s'appliquent à la tarification des produits, services et demandes :
 - a) Intégrer la révision annuelle de la tarification au processus budgétaire : l'analyse périodique des coûts favorise l'équilibre budgétaire et la pertinence des frais facturés.
 - b) Positionner la tarification de l'Ordre sur son marché de référence.
- Les taxes de vente (TPS et TVQ) sont ajoutées aux cotisations, tarifs et frais lorsqu'applicables.

SOUTIEN ET QUALITÉ DE LA PROFESSION

Publications

SERVICES	TARIF 2025-2026
Magazine La pratique en mouvement (abonnement version papier)	38 \$/an
Magazine La pratique en mouvement (prix unitaire version papier)	20 \$

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

SERVICES	TARIF 2025-2026
Formations de l'Ordre offertes en ligne sur le portail Canopée	30 \$ par heure de formation
Tests de lecture	15 \$
Journée de formation continue – Membres	175 \$ (sujet à variation selon l'édition)
Frais administratifs demande de dispense	15 \$
Journée de formation continue – Étudiants associés	100 \$ (sujet à variation selon l'édition)

INSPECTION PROFESSIONNELLE

SERVICES	TARIF 2025-2026
Frais d'administration lors d'un deuxième rappel concernant le questionnaire d'autoévaluation de la pratique à compléter, des dossiers de clients ou attestations de formation à faire parvenir ou concernant la confirmation d'une visite d'inspection	30 \$
Frais d'administration lorsque les documents demandés dans l'avis de vérification ne correspondent pas au format demandé sous instructions du secteur de l'inspection professionnelle	50 \$
Frais d'administration liés à toute analyse de dossiers démontrant que le membre n'a pas apporté les correctifs ou recommandations demandées par le comité d'inspection professionnelle (CIP) et qu'un nouveau suivi est nécessaire	
Frais d'administration liés à une demande de report d'une visite d'inspection moins de quatorze jours avant la date prévue ou absence à une visite d'inspection.	75 \$

SECRÉTARIAT

Cotisation, admission et inscription au Tableau de l'Ordre

SERVICES	TARIF 2025-2026
COTISATION*	
Cotisation annuelle régulière	668.50 \$
Cotisation annuelle membre recrue (50%)	334.25 \$
Membre inactif (25%)	167.15 \$
Membre hors Québec (25%)	167.15 \$
Membre hors Canada (25%)	167.15 \$
Membre retraité (10%)	66.85 \$
ADMISSION	
Ouverture de dossier	100 \$
Droits d'entrée (applicables à tous ceux n'ayant jamais été étudiants associés)	245 \$
Frais de réinscription même année financière	175 \$
Frais de réinscription plus d'un an	185 \$
Registre des candidats	100 \$
Registre des droits acquis	155 \$
Étudiants associés – nouvelle inscription	95 \$
Étudiants associés - renouvellement	65 \$
Réimpression d'un permis	40 \$

^{*} Excluant la cotisation payable à l'Office des professions et l'assureur de la responsabilité professionnelle de l'Ordre. Voir également la Politique relative à la cotisation, à l'inscription au Tableau des membres et autres frais exigibles.

SERVICES	TARIF 2025-2026	
EXERCICE EN SOCIÉTÉ		
Demande d'autorisation à exercer en société	200 \$	
Demande de modifications à la déclaration afin d'exercer en société	100 \$	
ADMISSION PAR ÉQUIVALENCE		
Frais d'ouverture de dossier	100 \$	
Frais d'étude de dossiers : admission plus de 5 ans, réinscription plus de 5 ans, article 5 et article 2	500 \$	
Frais d'étude de dossiers : admission par équivalence	750 \$	
Évaluation complémentaire suite à une demande d'admission par équivalence	500 \$	
Frais d'une demande de révision d'une décision par les instances	200 \$	
Formation Évaluation psychoéducative : séminaire d'encadrement clinique	450 \$	
Formation Système professionnel et déontologie	250 \$	
Formation Prise de décision éthique	250 \$	
Formation conception et évaluation de programmes 450 \$		
Programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation	350\$	
ABC en tenue de dossiers	45 \$	
Les bonnes pratiques de la tenue de dossiers	75 \$	
MÉDIATION FAMILIALE*		
Demande d'accréditation avec engagement	65 \$	
Demande de prolongation	65 \$	
Demande d'accréditation définitive	65 \$	
Demande d'accréditation définitive	65 \$	

^{*} Ces frais sont déterminés par le règlement sur la médiation familiale

ARBITRAGE DE COMPTE D'HONORAIRES	
Demande d'arbitrage de compte d'honoraires	350\$

COMMUNICATIONS

Publicités, affichages d'offre d'emploi ou de formation par des partenaires externes

SERVICES	PAYABLE PAR	TARIF 2025-2026
Publicité magazine couvertures (C2 ou C4) x2	Organisme	2 275 \$*
Publicité magazine couverture (C2 ou C4) x1	Organisme	1 325 \$*
Publicité magazine couverture (C3) x2	Organisme	1 990 \$*
Publicité magazine couverture (C3) x1	Organisme	1 150 \$*
Publicité magazine 1 page x2	Organisme	1 580 \$*
Publicité magazine 1 page x1	Organisme	970 \$*
Publicité magazine 1/2 page x2	Organisme	1 175 \$*
Publicité magazine 1/2 page x1	Organisme	690 \$*
Publicité magazine 1/4 page x2	Organisme	760 \$*
Publicité magazine 1/4 page x1	Organisme	485 \$*
Publicité bannière infolettre position A	Organisme	1 000 \$ / infolettre *
Publicité bannière infolettre position B	Organisme	650 \$ / infolettre *
Affichage emploi site web membres	Organisme public	360 \$
Affichage emploi site web membres	OSBL	225 \$
Affichage Formation en salle et webinaire (première analyse)	Organisme	100 \$
Affichage Formation en salle et webinaire (première analyse)	OSBL	50\$
Affichage Formation en salle et webinaire (dates supplémentaires)	Organisme	50 \$
Affichage Formation en salle et webinaire (dates supplémentaires)	OSBL	50 \$
Affichage Formation asynchrone (réévalué annuellement)	Organisme	300 \$
Affichage Formation asynchrone (réévalué annuellement)	OSBL	300 \$
Affichage formation offerte par un partenaire	Tous	Sans frais, conformément à une entente de partenariat
Achat d'un espace pour kiosque à un événement de l'Ordre	Tous	(Tarif variable en fonction de la nature de l'événement, de la dimension du kiosque, de son emplacement, etc.)

^{*}Un rabais de 10 % est applicable sur l'achat de publicités par des organismes à but non lucratif (OSBL).

FINANCES

SERVICES	TARIF 2025-2026
Frais de retard – renouvellement de la cotisation	150 \$
Frais de retard – renouvellement d'inscription au registre des droits acquis 60 \$	
Frais – paiement retourné ou refusé	50 \$/chèque
Intérêts sur le solde impayé de plus de 45 jours 1.5%/mois	
Frais pour paiements multiples de la cotisation	
Frais de transport (postal)	Variable

SERVICES JURIDIQUES

SERVICES	TARIF 2025-2026
Accès à l'information: Les frais sont prévus dans le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels et sont indexés annuellement.	Variable
Discipline : Ces frais sont prescrits à l'article 151 du <i>Code des professions</i> .	Variable

Classification:	Politique de gestion	
Nom:	Grille de tarification	
Adoption et révision:	Conseil d'administration du 11 septembre 2021 (résolution CA-2021-62 - Adoption)	
	Conseil d'administration du 10 septembre 2022 (résolution CA-2022- 152 - Révision)	
Conseil d'administration du 30 septembre et 2 décembre 2023 (résolution CA-2023-232 et 248 - Révision)		
	Conseil d'administration du 28 septembre 2024 (résolution CA-2024-312 - Révision)	
Entrée en vigueur:	1er avril 2025	
Responsable de l'élaboration et de la révision:	Direction générale et comité d'audit et de finances	
Responsable de l'application:	Direction générale	
Révision de la politique:	Au besoin, minimum annuellement	